

SCP Patrick MAROT & Jean-Michel CANIGGIA

Huissiers de Justice Associés

Près le Tribunal de Grande Instance de Marseille



PROCES VERBAL DESCRIPTIF

21, rue Francis DAVSO

13001 MARSEILLE

Tél. : 04.91.33.22.24 / *Fax* : 04.91.54.34.40

@ : scp.marot.caniggia@orange.fr

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT ET LE DIX NEUF MAI

A LA REQUETE DE :

~~La Caisse de Crédit Mutuel Marseille Prado~~, société coopérative à capital variable et à responsabilité limitée, dont le siège social est à Marseille 13008 – 490 Avenue du Prado, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro 315 736 918, agissant poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice.

FAISANT ELECTION DE DOMICILE :

Au sein de la SCP Rosenfeld prise en la personne de Maître V. ROSENFELD, Avocate au Barreau de Marseille y domiciliée Le Montesquieu 13/15 Rue Roux de Brignoles, 13006 Marseille.

AGISSANT EN VERTU :

- De la copie exécutoire d'un acte de prêt reçu aux minutes de Maître DURACHER, Notaire associé à Rognac (13), en date du 14 Mai 2012.
- D'un commandement de payer valant saisie signifié par acte de notre ministère en date du 17 Février 2020.
- D'une ordonnance rendue sur pied de requête par Monsieur le Juge de l'Exécution près le Tribunal Judiciaire de Marseille en date du 06 Mars 2020.
- Et des dispositions du Code des procédures civiles d'exécution.

A L'ENCONTRE DE :

La société civile immobilière ~~BEAUCUSO~~, ayant son siège social ~~07 Carniche Kennedy~~ à Marseille (13007), inscrite au Registre du commerce et des Sociétés de Marseille sous le numéro ~~502 818 000~~, propriétaire d'un bien immobilier sis 53 Rue Cavaignac à Marseille 13003 cadastré dite ville, Quartier La Belle de Mai section 811 I n° 21, représentant le lot n°4 soit un appartement sis au rez-de-chaussée sur le côté gauche comprenant entrée, salle d'eau avec WC, un coin cuisine, un salon et une chambre.

Nous, Maître Patrick MAROT, Huissier de Justice Associé, membre de la S.C.P. MAROT-CANIGGIA, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la Résidence de MARSEILLE, y domicilié, 21 Rue Francis Davso, soussigné,

CERTIFIONS ET ATTESTONS,

Nous être transporté ce jour, à 10 heures 00, 53 Rue Cavaignac à Marseille 13003 où étant au rez-de-chaussée gauche, en présence de Monsieur SILVA, expert diagnostiqueur à Marseille, de Monsieur DAUPHIN, serrurier et de Monsieur ZULIANI, Officier de Police Judiciaire, tous précédemment requis par nos soins, nous avons dressé l'état descriptif suivant :

Sur place, nous rencontrons Madame ~~Lozag~~ OUAGA, ainsi déclarée, occupante sans droit ni titre.

Nous lui déclinons nos nom, prénoms, qualité et le but de notre mission avant de lui donner lecture de l'ordonnance susvisée et de lui en remettre copie.

Celle-ci nous donne alors libre accès aux lieux en nous précisant qu'une tierce personne dont elle ne révèle pas l'identité l'a placée dans cet appartement pour la dépanner et qu'elle quittera les lieux le 27 Mai 2020.

Nous en prenons note et dressons donc le descriptif ci-après du lot n°4 qui présente une superficie approximative de 27 m².

Le mur situé à proximité de la porte d'entrée présente un trou important.

La porte d'entrée est entièrement dégradée et a été réparée grossièrement afin de masquer les traces d'effraction.

L'appartement est rempli d'effets personnels, de sacs, vélos, paniers de linge entreposés pêle-mêle.

Il est infesté de cafards qui se répandent partout à notre passage.

I- Entrée de 16.26 m² en incluant la cuisine et le salon ci-dessous :

Ensemble encombré insalubre.

Le carrelage au sol, la peinture sur les murs et sur le plafond sont sales.

II- Coin Cuisine :

L'on peut distinguer , par-dessus les encombrants, un plan de travail accueillant un évier, deux meubles de rangement inférieurs et trois meubles supérieurs.

L'ensemble est très sale et donne directement sur le salon.

III- Coin Salon :

Il est éclairé par une fenêtre donnant sur la rue Cavaignac et dispose d'un convecteur mural.

Le carrelage recouvrant le sol est vétuste, les peintures sont à refaire.

Sur la gauche se trouve la chambre.

IV – Chambre de 8.29 m² :

La porte de communication est à changer.

Une fenêtre, située dans l'alignement de celle qui équipe le salon, donne de la clarté à la pièce.

V – Salle d'eau de 2.42 m² :

Elle est située sur le côté droit de l'entrée et ne dispose pas d'aération.

L'ensemble est à refaire et comprend :

- Un lavabo sur colonne.
- Un bac à douche ouvert.
- Un bloc WC sans abattant ni couvercle.
- Un cumulus.

Tous ces équipements présentent un état vétuste.

~~Madame OLABA~~ occupe les lieux avec ses trois enfants et sa mère.

Le syndic de copropriété est le Cabinet Citya Prado à Marseille 13008.

Le rapport des diagnostics techniques rendus obligatoires par la loi sera ultérieurement annexé au cahier des charges par l'Avocat poursuivant.

Nous prenons une série de seize clichés photographiques que nous annexons au présent procès-verbal descriptif.

Plus rien n'étant à constater, nous avons dressé le présent procès-verbal descriptif pour servir et valoir ce que de droit.



Maître Patrick MAROT
Huissier de Justice Associé

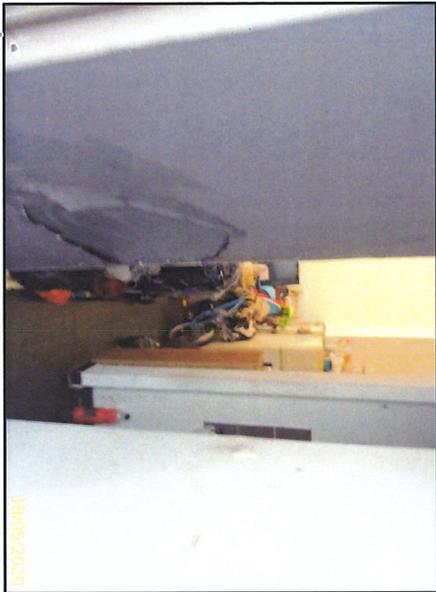


Photo (1).JPG



Photo (2).JPG



Photo (3).JPG



Photo (4).JPG



Photo (5).JPG

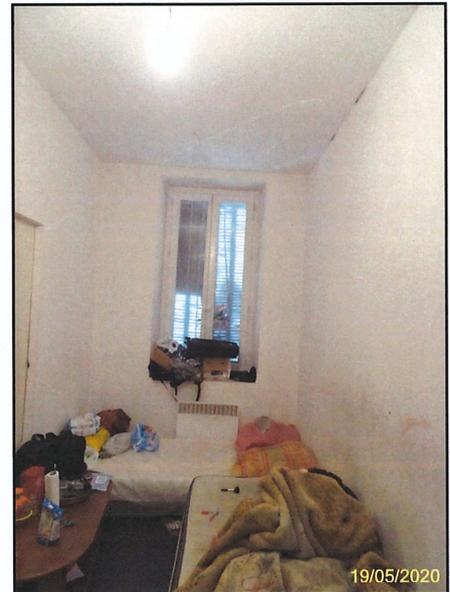


Photo (6).JPG

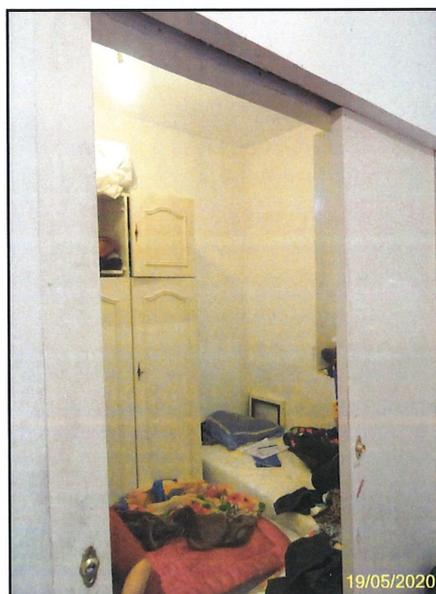


Photo (7).JPG

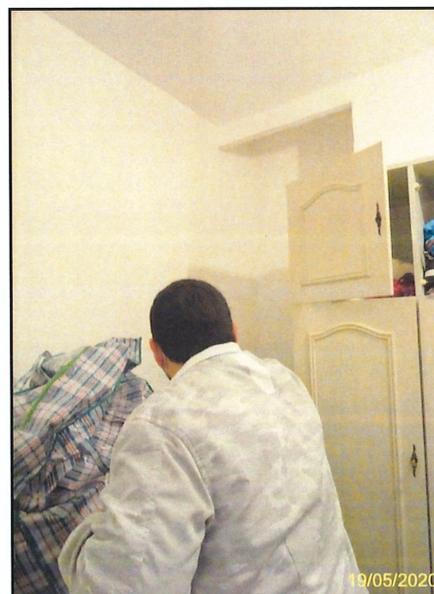


Photo (8).JPG

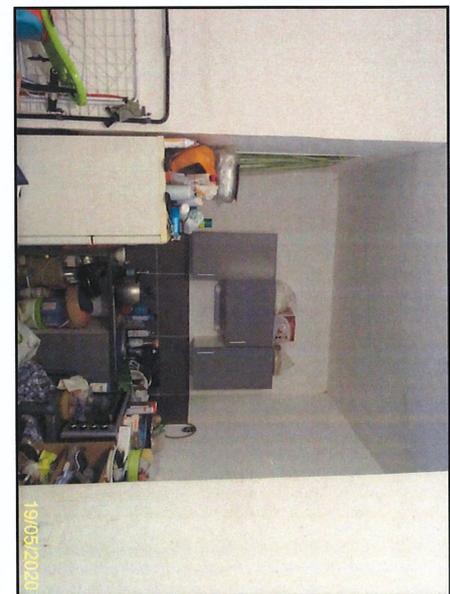


Photo (9).JPG



Photo (10).JPG



Photo (11).JPG



Photo (12).JPG



Photo (13).JPG

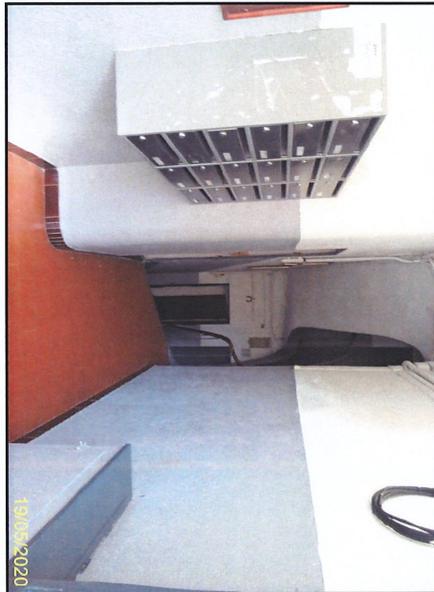


Photo (14).JPG

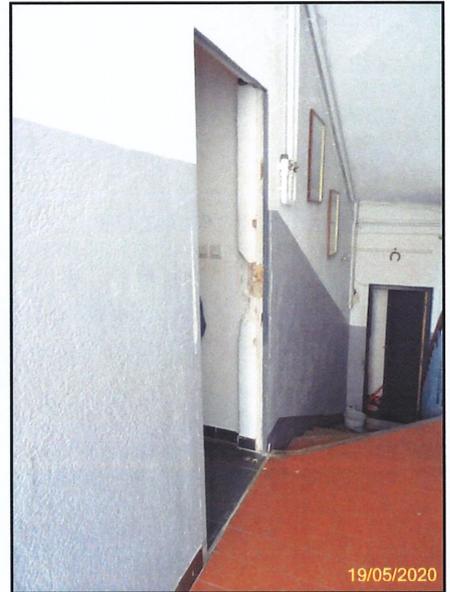


Photo (15).JPG



Photo (16).JPG

SCP Patrick MAROT - Jean-Michel CANIGGIA

Huissiers de Justice Associés



Nos principales missions :

- **Signification des actes judiciaires et extrajudiciaires :** généralement en France, dans la Communauté Européenne, à l'Etranger.
- **Exécuter les décisions rendues par les Tribunaux et les Cours :** par la mise en œuvre des mesures générales d'exécution forcée : saisie-vente, saisie-attribution, saisie-revendication, saisie-appréhension, saisie contrefaçon, expulsion...
- **Mise en œuvre des mesures spécifiques d'exécution forcée :** saisie ou immobilisation de véhicule, saisie de parts sociales, saisie des rémunérations du travail, vente de licence IV...
- **Mise en œuvre des mesures conservatoires :** toutes mesures conservatoires à l'encontre des débiteurs afin de garantir le paiement des créances dans l'attente d'un titre exécutoire ou d'un jugement définitif.
- **Garantir et Mettre en œuvre des sûretés judiciaires :** toutes sûretés judiciaires sur le patrimoine immobilier du débiteur comme, par exemple, inscrire une hypothèque, provisoire ou définitive, sur l'immeuble de celui-ci.
- **Négociier :** négociations de créances entre créancier et débiteur afin d'éviter la saisine de la juridiction compétente.
- **Rédiger :** tous les actes de procédures et extrajudiciaires dont le particulier ou l'entreprise peut avoir besoin dans sa vie privée ou dans le cadre de son activité professionnelle.